



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/03/2025	Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 27/03/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....20	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN</p> <p>Absent(s) : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER</p>
Réf : 2025-021 Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'URGENCES EGLISE SAINT FORTUNÉ Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 3/27/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-021- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'URGENCES EGLISE SAINT FORTUNÉ

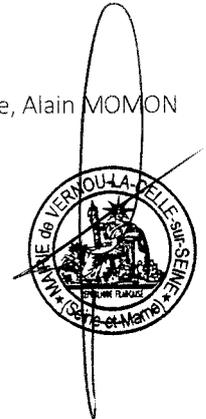
Entendu Daniel Dessogne, Adjoint au Maire en charge des Finances,

- Rappeler que l'accès principal à l'église Saint Fortuné est condamné depuis septembre 2024 à la suite de chute d'un morceau de parement autour de la rosace ;
- Signaler que l'architecte mandaté par la commune a défini les travaux d'urgence à effectuer pour permettre la réouverture du portail principal et sécuriser le bâtiment dans l'attente de la réalisation de travaux beaucoup plus conséquents ;
- Préciser que ces travaux d'urgence peuvent être partiellement subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC), la Région et le Département ;
- Proposer d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions et à signer tous les documents y afférant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE